



3537

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

3651

MINISTERE DE LA FAMILLE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD – FND)

Réf : Prêt : FAD/N° F/SEN/LUT/PAU/99/22 du 19/08/99
Prêt : FND N° 286/du 25/05/99.

RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER DE REFLEXION SUR LA GESTION DES CAPEC ET DES CLEC

Le Projet de Lutte Contre la Pauvreté a organisé, du 28 au 29 Décembre 2004, un atelier de réflexion sur la gestion des CAPEC et des CLEC.

L'atelier avait pour objectif de réfléchir sur les modalités de mise en place d'un dispositif de financement cohérent liant les SFD, CAPEC et CLEC et de définir les interrelations entre ces différentes structures.

Ont participé a l'atelier :

- Le Conseiller technique N°1 du Ministère de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale,
- La Directrice du Projet de Lutte Contre la Pauvreté,
- Le Coordonnateur de la Cellule AT/CPEC,
- Le représentant de la DDI
- La représentante de la DCEF
- Le représentant de la Cellule de Suivi Opérationnelle des Projets et Programme de Lutte Contre la Pauvreté,
- Des conseillers municipaux et ruraux.
- Les partenaires ONG, SFD
- Les Coordonnateurs Régionaux du PLCP,
- Les Experts de la composante Micro finance du PLCP,

7/02/05
eso/plcp
ng/ly

A l'ouverture de la séance plénière, la Directrice du Projet, Madame Khady Fall NDIAYE, a d'abord souhaité la bienvenue aux participants avant de préciser que l'atelier devait revêtir un caractère technique et participatif, à l'image de la démarche du Projet, pour aboutir à la production d'un document consensuel.

Après ce mot introductif, la Directrice du Projet a prononcé une communication centrée sur le thème de l'atelier, pour souligner l'importance des travaux qui s'inscrivent dans la suite logique du séminaire tenu les **19 et 20 Octobre 2004, à Saly**.

Dans sa communication, la Directrice du Projet a rappelé la constitution de 515 CLEC dans les cinq régions d'intervention du Projet de Lutte Contre la Pauvreté, la création en perspective de 16 CAPEC, la formation effective des responsables des CLEC, la formation en vue des responsables des CAPEC et les résultats significatifs de l'évaluation des financements octroyés par le Projet. Evaluation effectuée, en son temps, par la Cellule AT/CPEC du Ministère de l'Economie et des Finances.

Sur une note d'espoir, la Directrice du Projet a invité les participants à une réflexion féconde pour la production d'un système cohérent de crédit au profit des populations ciblées.

Pour conclure, elle a adressé ses remerciements à Madame Aïda MBODJI Ministre de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale pour l'appui constant qu'elle ne cesse d'apporter au Projet.

Le Conseiller technique N° 1 du Ministère de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale, Monsieur Serigne Tacko NDAO, a souligné l'importance de l'atelier qui s'inscrit dans la continuité du séminaire des **19 et 20 Octobre 2004 à Saly**. Dans sa communauté, Monsieur Ndao a défini la pauvreté comme une déconnexion des populations à l'accès au crédit, à l'information, à l'hydraulique et aux infrastructures socio - communautaires ; il a souligné la nécessité de décentraliser le crédit et d'alléger les procédures, pour donner plus d'efficacité aux activités entreprises par le Projet .

A sa suite, Madame Aïssatou Diop DIAGNE, co-Responsable de la composante Micro finance et Activités Génératrices de Revenues a procédé à la présentation de :

- l'Agenda de l'atelier

- des options 1 et 2 du dispositif d'affiliation, de réseautage et de financement liant les CLEC, les CAPEC et les SFD,
- et des quatre ateliers de réflexion portant sur la gestion des CAPEC, la relation CAPEC- CLEC et les CLEC à ériger en GEC pour leur donner un statut juridique.

A la suite de cette présentation, des clarifications ont été apportées par Monsieur Djiby DIOP, coordonnateur de la Cellule AT/CPEC et monsieur DIENG son assistant, respectivement sur la législation en vigueur au Sénégal en matière de Micro finance et sur un schéma de mise en réseau des CLEC, GEC et CAPEC

Après ces clarifications, les débats ont été ouverts aux participants. Il ressort des différentes interventions ce qui suit :

- La nécessité de considérer les cas spécifiques, tels que les CAPEC ne polarisant pas plus d'une CLEC et les CLEC non polarisées par une CAPEC,
- La prise en compte du critère de densité de population pour la constitution des CAPEC,
- La nécessité de maintenir le sigle CAPEC qui figure dans le document d'évaluation.
- La possibilité de créer une Union Nationale des CAPEC.

Les clarifications et propositions issues des débats ont permis de baliser les pistes de réflexion des différents ateliers dont les travaux se sont déroulés selon la programmation.

Le Mercredi 29 Octobre 2004, l'atelier a poursuivi ses travaux en plénière par la restitution des travaux de commissions. Il ressort de cette restitution ce qui suit :

Commission I :

Présidents :

- Baba SOW CSOPPLCP

Sociétaires :

- Amadou SARR (MNFR)
- Seynabou DIOP RECEC

La commission avait pour mandat de réfléchir sur la gestion des CAPEC et des CLEC.

* Pour la gestion des CAPEC, la commission a :

- Défini les modalités de mise en place ou de montage des CAPEC
- Identifié les différentes pistes de recherche de financements
- Soulevé le problème de local pour les CAPEC devant être constituées par les CLEC non polarisées.
- Elaboré un plan d' action

*S'agissant de la gestion des CLEC la commission a proposé un système de regroupement des CLEC en CAPEC pour chaque région d'intervention du projet.

Commission II : Relations CLEC/CAPEC/SFD

- Président : Serigne Tacko NDAO Conseiller Technique N° 1 du MFDSSN et Amadou NGOM

Rapporteurs :

- Kéba DRAME
- Samba DIOUF

La commission devrait réfléchir sur les relations CLEC / CAPEC/ SFD

- Pour les relations CLEC CAPEC, la commission a identifié deux types de rapports :
 - CLEC membre ou sociétaire de la CAPEC, auquel cas elle doit répondre aux conditions d'adhésion (droits d'adhésion, part sociale)
 - CLEC est un démembrement de la CAPEC, dans ce cas, elle est considérée comme un guichet. Cette dernière option a été recommandée par la commission

- S'agissant des relations CAPEC/SFD, la commission a proposé le principe de reconduire le protocole liant SFD et CLEC, en l'adaptant à la nouvelle structure.

Concernant le réseautage, la commission a retenu le schéma dans lequel les CLEC seront polarisées par les CAPEC, qui à leur tour s'organisent en union régionale et nationale.

Commission III : Identification des CLEC en GEC et proposition d'un Plan d'action

Présidents :

- Moussa DIENG Cellule AT/CPEC

Rapporteurs :

- Babacar FAYE CONACAP
- Matar SONKO UMEC

La commission avait pour mandat de réfléchir sur l'identification des CLEC à ériger en GEC et de proposer un plan d'action. La commission a d'abord procédé à un état de la situation des CLEC pour mieux apprécier la possibilité d'ériger les 515 CLEC en GEC.

A l'issue de cette analyse, la commission a estimé qu'il est nécessaire d'évaluer toutes les CLEC pour déterminer le niveau de performance et d'organisation de chacune d'elles, en vue de leur mutation immédiate en GEC.

La commission a ensuite élaboré un plan d'action, pour la mutation des CLEC performantes en GEC.

Commission IV

Présidents :

- Adama DIENG de la DDI
- Madame Mahé DIOUF DCEF

Rapporteurs :

- Bassirou NDOUR
- Khady DEME BA

La commission avait pour tâche de réfléchir sur l'érection des CLEC en GEC et la mise en union des CAPEC.

Pour atteindre ses objectifs, elle a d'abord fait un état des lieux des CLEC en vue d'identifier les contraintes liées au passage des CLEC en GEC.

Elle a ensuite défini des critères d'éligibilité pour l'érection des CLEC en GEC, ainsi que les différentes étapes du processus de leur mise en union de CAPEC.

Un plan d'action y afférent définit les activités, le contenu, les responsables et les délais.

Après ces différents exposés qui ont suscité de vives réactions, de larges discussions furent entamées à la suite desquelles les recommandations suivantes furent retenues :

- Le financement de toutes les CLEC avant la fin du mois de Février 2005
- Le montage des organes de toutes les CAPEC logées dans les Cases Foyer, suivant le calendrier élaboré par l'atelier et leur érection en Mutuelles;
- La création de structures autonomes (CAPEC), fédérant toutes les CLEC, dans les zones où il n'y a pas de CAPEC; ces structures auront la même fonction que les CAPEC logées dans les Cases Foyer ;
- La sensibilisation des populations sur les enjeux de la mise en place des CAPEC, la nécessité de la prise en compte des différentes charges (local, rémunération des gérants, etc....)
- L'utilisation des édifices et bâtiments existants pour abriter les CAPEC
- L'encadrement, le suivi et la Formation de toutes ces structures par les ONG, suivant le planning élaboré par l'Atelier;
- Le respect strict de tous les planning élaborés par l'Atelier suivant les périodicités retenues.

encouragé Madame la Directrice ainsi que tous les partenaires présents de la réussite du Projet.

A son suite, Madame Khady Fall Nuiaye, Directrice du Projet a remercié tous les partenaires présents pour leur disponibilité et les a exhortés davantage à plus d'engagement pour relever les défis qui nous attend en 2005, année de consolidation des activités du Projet.

Aussi, a-t-elle ajouté, l'expertise en la matière des uns et des autres a permis au Projet, en deux jours, d'arriver à des propositions pertinentes; elle a ensuite émis le souhait que les 515 CLEC mises en place soient érigées en Mutuelles, avec une hypothèse de risques, certes, mais qui seraient amoindris avec la mise en Union de toutes les CAPEC, polarisant les CLEC.

Pour terminer, elle a, d'abord, remercié la Cellule AT/CPEC pour sa disponibilité et son expertise mises au profit du Projet, chaque fois que de besoin, et ensuite Madame le Ministre pour l'appui constant qu'elle ne cesse d'apporter au Projet dans le cadre de son exécution.

Au nom de Madame le Ministre, Monsieur Serigne Tacko Ndao, Conseiller Technique n° 1, a procédé à la Clôture de l'atelier; son discours a été axé sur l'application des recommandations issues de l'atelier, en soulignant que l'approche systémique, a permis d'harmoniser les procédés et de pérenniser les acquis.

Cependant, ajoutera-t-il, il faudra veiller à maintenir l'assouplissement des conditions d'octroi de crédit et développer davantage la culture de l'épargne. Il a ensuite exhorté les ONG à poursuivre l'encadrement de proximité prodigué jusque là aux populations.

Pour terminer, il s'est joint aux félicitations des Bailleurs de fonds à l'endroit du Projet; félicitations exprimées lors de la revue du Portefeuille des Projets financés par la Bad. Les bons résultats enregistrés par le Projet présage d'une deuxième phase au regard des Bailleurs.

Sur ces mots, le Conseiller n°1 du Ministère a prononcé la clôture de l'atelier.

Rapporteurs : Messieurs

-Ibrahima Seck, Coordonnateur de l'URG de Thies

-François Kital, Coordonnateur de l'URG de Tambacounda



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA FAMILLE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD – FND)

Réf : Prêt : FAD/N° F/SEN/LUT/PAU/99/22 du 19/08/99
Prêt : FND N° 286/du 25/05/99.

RAPPORT DE LA COMMISSION IV

RESEAUTAGE OU MISE EN UNION DES CAPEC

De multiples discussions ont marqué les travaux de la commission ; finalement le plan suivant à été adopté :

I Passage des CLEC en GEC

1. Etat des lieux (contraintes)

- Certaines CLEC n'ont pas eu de financement
- Réticence de certaines SFD à financer les CLEC
- Modicité du montant de 25 000 F par personne
- Absence de statut juridique de la CLEC
- CLEC non polarisées

2. Critères d'éligibilité en GEC

- Sociétariat (40 membres au minimum)
- Niveau d'organisation
- Expérience en crédit
- Niveau d'épargne

Le passage des CLEC en GEC se fera donc en deux temps :
Celles qui réunissent les conditions prédéfinies seront érigées en GEC, les autres seront accompagnées (appui conseils, suivi)

II Mise en union des CAPEC

1/ les étapes du processus

A/ Définir un plan de communication qui déterminera les enjeux d'utilité et le processus d'adhésion au réseau (par les ONG et le PLCP)

B/ Mettre en place un groupe organisateur composé de représentant des CAPEC qui s'occupera de la sensibilisation et de la préparation de la l'Assemblée Générale constitutive.

C/ Tenir une assemblée Générale constitutive, pour élire les organes et adopter les textes réglementaires.

2 / CHRONOGRAMME

| ACTIVITES | CONTENU | RESPONSABLES | DELAI |
|--|---|---|------------------|
| Elaborer un plan de communication | <ul style="list-style-type: none"> - Objectif de l'Union - enjeux - stratégie - conditions d'adhésion - étapes du processus de réseautage | <ul style="list-style-type: none"> - ONG - PLCP | Fin Février 2005 |
| Mettre en place un groupe organisateur | - Choix des représentants des CAPEC | <ul style="list-style-type: none"> - ONG - PLCP - CAPEC | Fin Mars 2005 |
| Sensibiliser et mettre en œuvre un plan de communication | <ul style="list-style-type: none"> - Information, sensibilisation sur l'union - Préparation de l'Assemblée Générale constitutive - Préparation des textes réglementaires | <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Organisateur - ONG | Avril, Mai 2005 |
| Tenir une assemblée Générale constitutive | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des organes - Adoption des textes réglementaires | <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Organisateur - ONG - PLCP - SFD | Juillet 2005 |



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA FAMILLE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD – FND)

Réf : Prêt : FAD/N° F/SEN/LUT/PAU/99/22 du 19/08/99
Prêt : FND N° 286/du 25/05/99.

RAPPORT DE LA COMMISSION III ERECTION DES CLEC EN GEC

THEME : « CLEC A ERIGER EN GEC.»

- Identification ;
- Plan d'actions
 - Appui nécessaire ;
 - Financement ;
 - Perspectives.
- **Président de Commission** : Moussa DIENG, cellule AT/CPEC
- **Rapporteurs** : Babacar FAYE (CONACAP), Matar SONKO (UMEC)
- **Membres** :
 1. Cheikh Tidane KANE
 2. Maty THIAW, PCR Keur Samba KANE
 3. Abdou TALL, MEC ANAMBE
 4. Pape Diossy SALL, ASACASE
 5. El Hadji DIOP, AHDIS
 6. Gallo KEBE, URG/PLCP/DIOURBEL
 7. Matar SONKO, UMEC
 8. Sellé TOURE, GREEN Sénégal
 9. Ibrahima FALL, MEC SSB Khombol
 10. Abdoulaye Ngome Directeur de Cabinet du maire de Wakhinane Nimzath, Département de Guédiawaye.

Introduction du président :

Le président de la commission, après avoir vérifié la présence de tous les membres de la commission, a demandé au représentant du PLCP d'expliquer le contenu du Thème et de préciser davantage les attentes du projet par rapport à l'atelier.

Clarifications du PLCP :

Le Projet a mis en place **515 CLEC** avec des organes et des équipements de base (tables, chaises, coffre-forts et quelques supports de gestion.) et **16 CAPEC** logées dans les complexes multifonctionnels mis en place par le Projet. Il s'agit ici de voir dans quelle mesure les CLEC peuvent être érigées en GEC, en vue de la légalisation de leurs activités..

A ce sujet la Cellule AT/CPEC a apporté quelques précisions relatives à l'absence de statut pour les CLEC et à l'absence de personnalité morale pour les GEC, malgré leur reconnaissance. En effet au sens de la loi, un groupement d'Epargne et de Crédit est un regroupement des personnes qui, sans remplir les conditions exigées pour être reconnues comme institution de base, effectue des activités d'Epargne et / ou de Crédit en s'inspirant des règles d'actions mutualistes ou coopératives.

C'est pour cette raison, que la commission s'est posée la question à savoir s'il faut se limiter à la reconnaissance uniquement pour les CLECS (situation transitoire) ou transformer directement certaines CLEC performantes en CAPEC ?

Ce questionnement a permis de faire un diagnostic succinct de la situation générale des CLECS caractérisée par :

1. Certaines CLEC ont atteint un niveau de fonctionnement comparable à celui d'une mutuelle d'épargne et de crédit ;
2. La formation reçue par les dirigeants est insuffisante et n'a pas été démultipliée à la base pour certaines CLEC, d'où des difficultés de fonctionnement caractérisées par la main mise des dirigeants formés sur la gestion.
3. Les organes ne se réunissent pas régulièrement ;
4. Existence de lacunes et de dysfonctionnement dans la gestion ;
5. Certains adhérents démissionnent faute d'obtenir un financement ;
6. Le faible niveau d'instruction et de qualification du personnel de gestion de certaines CLECs ;

Au regard de ces difficultés, est-il possible d'ériger systématiquement toutes les 515 CLEC en GEC ? La commission estime qu'il faut procéder d'abord à une évaluation de toutes les CLECs en vue d'identifier celles dont les niveaux de performances et d'organisation favorisent leur mutation immédiate en GEC.

Cette évaluation devra se faire sur la base d'un certain nombre de critères parmi lesquels on peut notamment citer :

- la zone d'intervention (potentialité de la zone polarisée, rayon et densité de la population) ;
- le nombre de membres ;
- le volume de crédit ;
- le niveau de fonctionnement (prise de décision, réunions des organes, gestions courantes (volume des opérations), le taux de remboursement) ; etc...

Bien entendu, il revient au PLCP en relation avec ses partenaires de procéder à la mise en place d'outils d'évaluation suivant les critères précités.

S'agissant des autres CLECs qui ne seraient pas éligibles, il conviendrait d'assurer leur encadrement dans un délai maximum de six mois (correspondant à la durée de leur premier crédit) au terme duquel elles seront évaluées en vue de leur érection en GEC.

Plan d'actions pour l'érection des CLECS en GECs :

La commission a identifié un certain nombre d'actions à mener pour réaliser la mutation des CLEC en GEC. Il s'agit de :

- Mettre en place une grille d'évaluation des CLEC suivant les critères précités ;
- Sensibiliser sur la réglementation ;
- Renforcer les CLEC non encore éligibles en GEC ;
- Former les dirigeants des GEC ;
- Renforcer l'appui institutionnel et financier ;
- Mettre en place des supports de gestion suffisants et adaptés ;
- Financer de toutes les CLECs ;
- Tenir des Assemblées Générales Constitutives des GEC et Déposer de leurs dossiers de reconnaissance ;
- Renforcer les capacités des dirigeants ;
- Etc.

Le tableau suivant résume les actions à entreprendre avec leurs acteurs respectifs, leurs échéances, les moyens, les résultats attendus et les Indicateurs Objectivement Vérifiables (I.O.V) pour chaque activité.

RECOMMANDATIONS :

La Commission recommande le respect strict du plan d'action suivant les périodicités indiquées.

PLAN D'ACTION POUR L'ERECTION DES CLECS EN GEC

| Activités | Acteurs | Périodicités | | Moyens | Résultats attendus | I.O.V |
|--|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|---|---|
| | | Début | Fin | | | |
| Identification des CLEC à ériger en GEC | ONG, PLCP | 1 ^{er} Février | 1 ^{er} Février | PLCP (carburant) et ONG (humains) | les CLECS à ériger en GEC sont identifiées pour chaque communauté de base ; | Nombre de CLECS éligibles |
| Renforcement des CLECS non éligibles | ONG, PLCP | 15 Février | 16 avril | Humains et Matériels | Les CLEC non éligibles ont été renforcées et sont maintenant éligibles | Nombre de CLEC renforcées éligibles |
| Financement de toutes les CLEC | ONG, SFD, PLCP, BAD | Du 1 ^{er} Février 2005 | Au 28 Février 2005 | Financiers | Toutes les CLECS sont financées ; | Le nombre de CLECS financées |
| Sensibilisation sur réglementation | Cellule AT/CPEC, ONG, URG, Relais | 1 ^{er} Février | Fin du projet | Humains et matériel | La réglementation est connue des CLECS | Les documents de base sont disponibles au niveau de chaque CLEC. |
| Tenues des AGC des GEC | ONG, PLCP, Bénéficiaires | 1 ^{er} Février | Fin du projet | Humains et matériels | Les AGC sont tenues | Nombre de PV d'AGC |
| Renforcement des capacités de tous les dirigeants des GEC (formation et mise en place outils de gestion) | ONG, PLCP | 1 ^{er} Février | Fin du projet | Humains, matériels et financiers | Les dirigeants sont formés et les GEC sont dotées d'outils de gestion suffisants et adaptés | Le nombre de dirigeants formés et le nombre d'outils de gestion mis en place. |
| Appui institutionnel et financier | PLCP, ONG | 1 ^{er} Février | Fin du projet | Humains, matériels et financiers | Tous les GEC ont bénéficié d'un appui | Le nombre de GEC appuyés |
| Constitution et dépôts des dossiers de demande de reconnaissance à la Cellule AT/CPEC | ONG, bénéficiaires | 1 ^{er} Février 2005 | 30 Juin 2005 | Humains, matériels et financiers | Reconnaissance des GECs | Le nombre de GEC reconnus. |



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE LA FAMILLE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD – FND)**

Réf : Prêt : FAD/N° F/SEN/LUT/PAU/99/22 du 19/08/99
Prêt : FND N° 286/du 25/05/99.

RAPPORT DE LA COMMISSION II RELATION CAPEC/ CLEC POLARISEES

La commission II, composée de 17 membres, est présidée par Serigne Tacko NDAO Conseiller Technique N° 1 du MFDSSN et comme rapporteurs

- l'ONG APCP représentée par Kéba G DRAME
- de l'ONG ASACASE représentée par Amadou NGOM et Samba DIOUF.

La commission devait réfléchir sur la relation des trois acteurs que sont SFD, CAPEC et CLEC.

Le groupe de travail, pour mieux cerner ces relations, a d'abord défini les missions et rôles.

D'après la note d'orientation sur les CAPEC, le rôle de ces derniers consiste à faciliter l'accès au crédit aux populations et CLEC environnantes, tant sur le plan de la proximité que de l'assouplissement des conditions d'octroi de crédit ; le groupe de travail a aussi identifié, comme autres rôles :

- Le développement de la culture de l'épargne au niveau local
- La mobilisation de l'épargne locale

La commission recommande que l'implantation des CAPEC soit juste et appropriée.

Par rapport à la composition des CAPEC :

La commission a identifié essentiellement deux organes :

Des organes statutaires (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité de Crédit, Comité de Surveillance des organes d'observation, comité d'éducation).

En ce qui concerne les critères d'exigibilité à ces organes la commission recommande que le critère du niveau d'éducation (Alphabétisation) ne soit pas fixé comme condition obligatoire, néanmoins il doit être encouragé pour gagner en efficacité et permettre une pérennisation.

Après avoir défini les rôles et missions de ces acteurs, la commission s'est penché sur la nature des relations qui doivent exister entre eux.

Relation CAPEC et CLEC :

Les membres de la commission ont identifié deux types de relations possibles :

- La CLEC est membre ou sociétaire de la CAPEC auquel cas elle doit répondre aux conditions d'adhésions (droits adhésions parts sociales)
- La CLEC devient un démembrement de la CAPEC, auquel cas elle est considérée comme un guichet de la CAPEC.

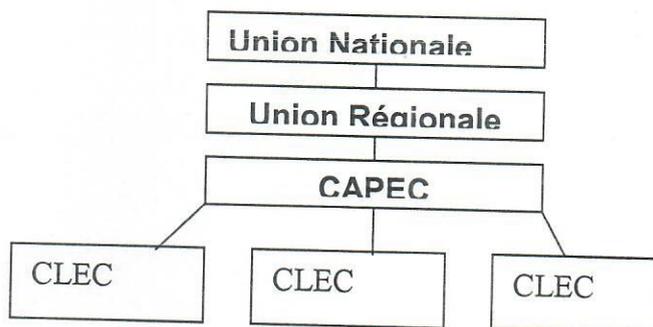
Après avoir analysé les avantages comparatifs la commission recommande que la CLEC soit membre de la CAPEC.

Relation CAPEC SFD :

Pour les MEC les CAPEC seront considérées comme membres ou sociétaires.

Après avoir analysé les différentes relations entre les acteurs, la commission a jugé nécessaire de reconduire sur le principe, le protocole qui régissait les SFD et les CLEC, en l'adaptant selon les parties contractantes.

En ce qui concerne le réseautage, la commission a retenu le schéma suivant :



Intérêt de l'Union Nationale :

Etant au service de ses membres notamment :

- La recherche de financement
- Le renforcement des capacités
- La répartition des charges
- Le refinancement des CAPEC
- La gestion des excédents de trésorerie.

Par rapport à la pérennisation de toutes ces activités, la commission recommande :

- La sauvegarde des intérêts des populations
- La dynamique de formation
- Favoriser la planification progressive du dépérissement de l'encadrement.



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE LA FAMILLE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD – FND)**

Réf : Prêt : FAD/N° F/SEN/LUT/PAU/99/22 du 19/08/99
Prêt : FND N° 286/du 25/05/99.

**RAPPORT DE LA COMMISSION I
GESTION DES CAPEC ET DES CLEC**

La commission est composée de 15 membres dont un Président et deux rapporteurs (voir liste en annexe)

Président : Baba SOW Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté

Rapporteurs :

Mamadou SARR des Maisons Familiales Rurales (ANMFR) et Madame Seynabou DIOP coordinatrice du RECEC / FD.

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

- Présentation des participants
- Revue des documents de travail
- Termes de référence de la commission
- Description de la configuration générale
- Lecture du document d'orientation des CAPEC
- Réflexions sur la gestion des CAPEC

Termes de Référence de la Commission I :

- Mise en place des CAPEC (montage)
- Fonctionnement
- Recherche des ressources
- Plan d'actions d'ici la fin du Projet
- Nombre de CLEC polarisées

○ **Description de la configuration générale dans le dispositif du projet**

Les SFD financent les CAPEC, qui, elles sont chargées de financer les CLEC. Les cibles des CLEC sont la catégorie I qui est la catégorie des plus démunies; le montant des financements varie entre 5000 F et 25 000 FCFA

○ **Lecture de la note d'orientation sur les CAPEC**

Le Président a procédé à la lecture de la note d'orientation dont les points essentiels sont :

- Définition
- Rôle des CAPEC
- Composition
- Cibles
- Fonctionnement
- Financement de la CAPEC
- Rémunération de la CAPEC
- Encadrement de la CAPEC

Après la présentation des Termes de Référence de la commission I et la lecture de la note d'orientation sur les CAPEC, les membres de la Commission I ont entamé les réflexions sur la gestion des CAPEC selon le canevas des termes de référence.

I Réflexions sur la gestion des CAPEC :

1. Mise en place ou montage des CAPEC

Les différentes étapes pour la mise en place d'une CAPEC sont les suivantes

- Information et sensibilisation des membres des CLEC des populations et des élus des communautés de base
- Choix des délégués des CLEC
- Campagne de souscription et d'adhésion
- Cibles de la CAPEC : CLEC et personnes physiques
- Elaboration de statut et règle et procédures
- Convocation de l'Assemblée Générale
- Souscription des parts sociales
- Adoption des textes
- Election des organes
 - Conseil d'Administration de 9 à 15
 - Comité de Crédit de 5 à 17
 - Conseil de Surveillance de 5 à 7
- Appel à une candidature et recrutement des gérants
 - Niveau d'instruction : BFEM et plus
 - Etre de la localité de préférence
 - Etre disponible immédiatement
- Formation des élus et du gérant

La Commission a constaté qu'il y aura une différence de traitement entre les 16 CAPEC logées dans les Cases Foyers et les CAPEC à créer. Il est recommandé au Projet de trouver une solution au problème de local.

Il a été constaté, en outre, l'existence de CLEC qui n'ont jamais reçu de financement. Aussi a-t-il été suggéré au Projet de Lutte Contre la Pauvreté de faire de son mieux pour que ces CLEC soient financées avant fin Février 2005.

II Recherche de ressources :

Pour la recherche de Fonds les propositions suivantes ont été faites par la commission :

- Mobilisation de l'Epargne locale
- Fonds de Contrepartie Sénégal Suisse
- Fonds de Crédit Projet de Lutte Contre la Pauvreté
- Coopération Décentralisée
- Autres bailleurs
- Autres projets

III Plan d'actions :

| Activités | Résultats | Plan moyens | Action période | Responsables Acteurs | cibles |
|---|---|--|--|---|---|
| Sensibilisation Information | Les cibles s'approprient le processus de mise en place de la CAPEC | - Dotation en carburant à l'ONG - Mobilisation ressources | Feb : 05 | ONG, Relais, CERP, PLCP GEC | CLEC : personnes physiques C.B : personne morale |
| Lancement de la campagne de souscription | - Le maximum de CLEC de personnes physiques adhérent - Adhésion part sociale libérées | - Moyens humains - Matériels financiers | 15 Février 2005 à la tenue de l'Assemblée Générale | Comité d'initiative | CLEC personnes physiques C.B personnes morales |
| Elaborer les textes réglementaires et le manuel de procédures | -Amender puis adopter - Statut et règlement intérieur sont disponibles | Humains et financiers | 2005 | ONG, PLCP, AT/CPEC | CAPEC |
| Tenir une Assemblée Générale | - Adoption des textes - Les textes sont adoptés - Les membres des organes sont élus | Moyens humains - Matériels financiers | Mars 2005 | ONG, PLCP, Comité d'initiative, AT / CPEC | CLEC : personnes physiques, morales, sociétaires |
| Former le personnel technique et les membres des organes | - Un gérant formé - Les membres des comités de crédit, de Surveillance sont formés | Moyens humains - Matériels financiers | Avril 2005 | ONG | Membres des organes |
| Constituer un dossier d'agrément | | Matériels humains | Avril 2004 | ONG | CAPEC |

IV Nombre de CAPEC

On note l'existence de deux catégories de CAPEC : Celles qui sont logées dans les Case Foyer et celles qui sont à créer.

Nombre de CLEC polarisées autour des CAPEC

Dakar : une CAPEC de Hann Bel Air (Case Foyer)

CAPEC à créer

Département de Dakar

| | |
|--|---|
| { Cité Célibataires Taïba Grand Dakar Diécko Nord Diécko Sud | { Missirah Arafat Grand Médine Cayar |
| { Gorée Kaye Findiow | { Touba Ouakam Bira Ouakam Khartakhéli Ndématte |

Département de Rufisque :

CAPEC Sangalkam existante

- Wayémbam
- Keur Dény Biram NDAO Nord
- Médina THIOUB
- Mbeuth
- Déni Guédji Sud
- Kaniack
- Nguédouf

CAPEC à créer :

- Ndar Gou Ndaw
- Diokoul Ndiourene
- Gouye Mouride
- Santhiou Guedji
- Kipp Carrière
- Ndoyenne / Déni Youssou
- Ndoucoura Peulh
- Niayes Khayes
- Kelle
- Nditakh

Zone CONACAP Pikine

CAPEC de Wakhinane Nimzatt :

1. CLEC Darou Rakhmane
2. Ndiarème Limamoulaye
3. Médina Gounass

CAPEC à créer :

1. Guinaw Rail Sud
2. Guinaw Rail Nord
3. Mousdalifa
4. Gouye Salam
5. Hamdalaye
6. Keur Mbaye FALL

CAPEC à créer:

1. Alwar
2. Seydou Nourou
3. Médina Yeumbeul

CAPEC à créer :

1. Entente Malika
2. Darou Salam Yeumbeul

CAPEC à créer :

1. Entente Keur Massar
2. Boune
3. Keur Baka

CAPEC à Dalifort Rail

1. Diamar
2. Wakhinane
3. Lansar Tivaouane
4. Diacksao 1
5. Keur Mbaye FALL
6. Thiaroye sur mer
7. Darou Salam Niayes

Département de Tivaouane: 25 CLEC

• CAPEC de Tivaouane :

- ✓ Darou Salam
- ✓ Tivaouane Ouolof
- ✓ Keur Mass
- ✓ Darou Salam (ANMFR)

• CAPEC de Mékhé

- ✓ Ngaye Djité
- ✓ Lébou Ouest

- **CAPEC de Niakhéne**
 - ✓ Lamsing
 - ✓ Khatayonga
 - ✓ Khéwar
 - ✓ Maka Mor Khary

- **CAPEC de Thilmakha**
 - ✓ Keur Demba
 - ✓ Ndiaba 1
 - ✓ Khamnam
 - ✓ Tounéne 1
 - ✓ Digne
 - ✓ Thiolane 1
 - ✓ Thiolane 2
 - ✓ Keur Youssou
 - ✓ Nguébaul
 - ✓ Thiouranguéne
 - ✓ Keur Maniao
 - ✓ Keur Mandoumbé Khary
 - ✓ Keur Madiamadia
 - ✓ Ndiayéne Wadia
 - ✓ Ndiayène Wadia

Département de Mbour :

Mise en place des CAPEC existantes :

1/ CAPEC de Saokam I qui polarise la Communauté Rurale de Sésséne (17)
Thiadiaye commune intégrera à Saokom I

CAPEC à créer :

- 1/ Communauté Rurale de Fissel (15 CLEC)
- 2/ Communauté Rurale de Ndiagianiao (15 CLEC)
- 3/ Communauté Rurale de Nguéniéne plus la Commune de Joal (17 CLEC)
- 4/ Commune de Nguékho plus la Commune de Mbour (8 CLEC)

Département de Thiès :

CAPEC Médina Fall (1 CLEC)

CAPEC Hersent : 2 CLEC

CAPEC à créer :

- ✓ Thiamen (4 CLEC)

CAPEC à créer :

- ✓ Touba Toul
- ✓ Nord CAPEC (3 CLEC)
- ✓ Sud CAPEC (4 CLEC)

CAPEC à Créer Khombole (3 CLEC)

Région de Kolda :

1 CAPEC crée avec Case Foyer

CAPEC de Diaroumé (36 CLEC)

CAPEC de Saré Alkaly (38 CLEC)

CAPEC de Kounkané (dans le Vélingara 14 CLEC + 3 CLEC à Sédhiou)

2. CAPEC à créer :

CAPEC Ouest dans la Commune de Vélingara

CAPEC Bounakane (7 CLEC) 4 dans la Commune de Kolda plus Sarédiago plus Bagadadji, Hamdalaye Diéga.

Département de Kolda

Existants : Département de Sédhiou :

CAPEC Diaroumé 36 CLEC

CAPEC Saré Alkaly 38 CLEC

Département de Vélingara

CAPEC Kounkané 14 CLEC

CAPEC à créer

Département de Sédhiou

Commune de Sédhiou, UMEC APEC (4 CLEC)

Département de Vélingara

Commune de Vélingara, une CAPEC à Vélingara Ouest (4 CLEC)

Département de Kolda

Commune de Kolda, une CAPEC à Bouna Kane (4 CLEC de la Commune)
Saré Yianfo, Bagadadji, Hamdalaye, Diéga, Saré Simaly, Diagnette Thierno

CAPEC à Pata (4 CLEC)

CAPEC à Médina Yoro Foula (4 CLEC)

Région de Diourbel

Total des CLEC : 116

CAPEC avec CLEC polarisées : 5

Case Foyer : 3

Détail CAPEC à trouver un local

| Zones | Nombres de CLEC Polarisées | Siege |
|--------------|-----------------------------------|--------------|
| Thiakhar | 36 | Thiadiaye |
| Diourbel | 24 | T. Kandji |
| Bambey | 7 | Bambey |
| Today | 7 | Today |
| Mbacké | 13 | Mbacké |
| Total | 87 | |

Région de TAMBACOUNDA : il existe 3 CAPEC auxquelles il faudrait ajouter 13 CAPEC (une CAPEC dans chacune des dix Communautés Rurales et une dans chacune des 3 Communes).

ANNEXE

La commission est composée de 15 membres qui sont :

1. Sidy NDIAYE, AJED
2. Mamadou SARR, ANMFR
3. Seynabou DIOP, RECEC
4. Baba SOW, CSO/PLCP
5. Tidiane BALDE, MECA
6. Ndonggo FALL, FNGPF
7. Abdoul Aziz DIA, HANN BEL AIR
8. Malick SARR, CR/ SESSANE
9. Mamadou NDIAYE, ACA
10. Penda NIANG SARRE, PLCP / KOLDA
11. Ibrahima DIALLO, APDJ / DL
12. Aïda NDIAYE, Mairie Dalifort
13. Nogoye THIAO, représentante PCR Keur Samba Kane
14. Mbaye DIAKHATE, EGA
15. Moussa YERO DANSOKHO, AVPK